

Procès-verbal du Conseil d'Établissement Du mardi 24 janvier 2023

Membres du conseil d'établissement (14) :

- Mme Allâtre, Provisure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Mrozek, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- M. Ouriachi, Proviseur-adjoint
- Mme Raynal, Directrice de l'école primaire
- M. Gulkasehian, Directeur Administratif et Financier

- Mme Tournier, représentante des élèves (2nde C)
- M. Barthélémy, représentant des élèves (Ter A)

- Mme Bernache, représentante des parents d'élèves
- Mme D'Ussel, représentante des parents d'élèves
- M. Simoni, représentant des parents d'élèves

- Mme Ballandras, représentante du personnel enseignant du 2nd degré
- M. Lannuzel, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
- M. Le Cam, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré
- M. Vallin, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré

Invités :

- Thea Stavric Maksimovic Vice-présidente du CVL,
- M. Le Moigne, conseiller consulaire
- Mme Malcotti, conseillère consulaire

Excusés :

- Mme Guichard, conseillère consulaire
- Mme Mullerova, représentante du personnel d'éducation
- Ilona Meunier Vice-présidente du CVC

A 18 heures, le quorum étant atteint (17 personnes présentes dont 14 membres sur quinze), madame La Provisure, présidente du Conseil d'Établissement, déclare la séance ouverte et remercie les participants pour leur présence.

Le nombre des votants s'élève à 14 personnes.

Madame Christelle Raynal, directrice du primaire, assurera le secrétariat de séance.



La Provisure donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2022.
2. Compte-rendu du conseil d'école pour information.
3. Règlement financier 2023-2024 et évolution de la grille tarifaire.
4. Calendrier scolaire 2023-2024.
5. Préparation au Baccalauréat Français International à partir de 2023.
6. Campagne de communication et organisation des journées portes ouvertes (pour information).
7. Prévisions de voyages scolaires (adoption du budget pour les séjours des CE2 et CM2, révision du budget JJJ).

Madame la proviseure indique que les questions diverses seront abordées en fin de réunion et rappelle que ces dernières doivent être adressées à la direction au moins 48 heures avant la tenue de la réunion.

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2022.

Madame la proviseure propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2022.

Monsieur Vassili Lemoigne, Conseiller consulaire, souhaite ajouter une question qui avait été abordée lors de ce conseil mais qui n'apparaît pas dans le PV :

« Qu'en est-il des discussions sur le mécénat/sponsoring par des sociétés locales ou françaises pour financer une partie des frais du lycée et atténuer les augmentations en 2023 ? Quels sont les formats acceptables pour le LFP et qui va faire le démarchage ? ».

Madame la proviseure confirme qu'un premier échange a eu lieu à ce sujet. Elle rappelle que la nature de l'établissement, à gestion directe de l'AEFE, incite à la prudence quant aux types de mécénats et partenariats possibles. L'AEFE n'est pas opposée à ce type de démarche, mais il est important de rappeler que tout don doit faire l'objet d'un vote d'acceptation en conseil d'établissement. Des précédents existent en effet sur des actions ou des financements ponctuels et très délimités (exemple de Londres : réfection de cantine, aménagement d'une salle polyvalente, financés par l'association des parents d'élèves).

Il y a une incertitude quant aux entreprises françaises ou locales qui pourraient être intéressées par un tel mécénat. Quel intérêt y trouveront-elles et quels seront leurs attendus en retour ? Mme la proviseure explique également que dans certains établissements, ces dons sont récoltés par la fédération de parents, ce qui représente un relais puissant auprès de la communauté ainsi que du vivier des entreprises et simplifie la question de la capacité pour le lycée à accepter ce type de don.

Monsieur Le Moigne s'interroge sur les formats du sponsoring acceptables par le LFP. Il est volontaire pour en parler avec le gouvernement tchèque et la chambre de commerce Franco-Tchèque. La Direction du LFP précise que l'AEFE ne s'oppose pas au mécénat mais que tout doit se faire en concertation avec les services centraux.

Le DAF indique qu'un partenariat ne va pas se refléter toute suite dans une baisse de frais de scolarité. Les entreprises vont, peut-être, contribuer à la rénovation d'une toiture par exemple, mais ce partenariat ne va probablement pas se traduire directement par le résultat souhaité par les parents (baisse des frais scolaires).



Madame la proviseure ajoute que les établissements en gestion directe de la zone sont également en réflexion sur cette question.

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2022 est proposé au vote des membres du conseil.

Nombre de votants : 14		
0 abstention	0 vote contre	14 votes pour

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu du conseil d'école pour information.

(voir annexe 1 – PV du conseil d'école du 16 jan 2023)

Madame Raynal, directrice du primaire, rend compte des échanges qui se sont tenus lors du conseil d'école du 16 janvier 2023. Elle précise que quinze enseignants et un seul parent se sont présentés pour ce conseil. Les sujets tournaient autour de fonctionnement de l'école avec un focus concernant le nombre des retards à l'école maternelle ainsi que l'utilisation des téléphones portable, par les élèves en classe ou lors de la récréation. Il a été décidé d'envoyer un courrier aux parents avec rappel que l'utilisation des téléphones est interdite pour les élèves de l'école primaire. Lors du conseil, le sujet des voyages scolaires et des projets en cours a été abordé.

Un représentant d'élève a constaté que des parents étaient venus à la cantine et avaient fait le tour des tables pour demander aux élèves leur avis sur les repas et l'organisation du déjeuner.

3. Revalorisations salariales.

Le DAF expose la demande des personnels et les conclusions de la commission de dialogue social qui s'est tenue à deux reprises en septembre 2022 suite aux revendications des personnels. Ces dernières portaient sur le différentiel de rémunération entre les assistantes maternelles, les assistants d'éducation, et le reste du personnel du LFP, bien mieux rémunéré.

Le DAF explique le contexte des négociations de l'année précédente, qui ont donné lieu à la création d'un syndicat tchèque des personnels recrutés au LFP en contrat local en juin 2022. La direction et les représentant syndicaux se sont accordés sur une proposition de revalorisation fin septembre 2022, avec des revalorisations ciblées et concrètes et un raccourcissement de la grille indiciaire.

La direction est actuellement en attente de la validation définitive de cette proposition par les services centraux de l'AEFE mais le dialogue est bien engagé. Au total, 13 personnes (Asem, agent et AED) sont concernées par cette revalorisation salariale.

La question du montant des indemnités de vacation est soulevée. Le directeur administratif et financier confirme la difficulté à recruter des remplaçants en vacances, certains candidats invoquant la faiblesse de la rémunération proposée. Il existe en effet une différence importante entre le taux de rémunération pour un remplacement dans le premier degré et dans le second degré (325 CZK / heure en primaire et 650 CZK / heure dans le secondaire).



Les représentants du personnel évoquent l'inflation, de 16% en 2022, et leur souhait que les salaires des enseignants soient réévalués. Ils évoquent aussi la question des frais de scolarité des enfants du personnel, qui font l'objet d'une prise en charge dans d'autres établissements.

La direction ne remet pas en cause la légitimité de ces demandes et répond que c'est le rôle de la commission de dialogue social que de débattre de ces questions. La prudence est toutefois de mise, le fonctionnement de l'établissement, et donc la rémunération des personnels, dépendant des recettes liées aux frais de scolarité. Le DAF ajoute que le lycée présente également des besoins importants en terme de rénovation et qu'il s'agit là d'un coût que l'établissement va devoir également assumer.

4. Règlement financier 2023-2024 et évolution de la grille tarifaire.

(voir annexe 2 – Présentation CE 24 jan 2023)

La direction présente une proposition de révision des frais de scolarité qui a pour objectifs de répondre aux contraintes imposées par un contexte économique inflationniste, tout en permettant d'assumer des travaux d'entretien indispensables et coûteux de l'établissement. Cette proposition a été élaborée en concertation avec le poste diplomatique et les représentants des parents au conseil d'établissement, rencontrés à deux reprises : le 12/12/2022 ainsi que le 23/12/2023.

Tout d'abord, madame la proviseure revient sur l'évolution des frais de scolarité depuis 2016. En réalité, ces derniers n'ont pas connu d'augmentation, à l'exception des tarifs concernant les élèves des sections bilingues. A ce quasi-gel des frais de scolarité pour la très large majorité des élèves depuis 6 ans, se sont ajoutées des déductions. La première a porté sur les fratries, à la rentrée 2021, avec une remise de 5% sur les frais d'écolage à partir du second enfant de la même famille. Puis, à la rentrée 2022, une baisse de 9% a été appliquée en maternelle afin de créer un « tarif d'appel » attractif.

Le contexte actuel nécessite toutefois de réexaminer la situation :

- Une baisse continue des effectifs est observée depuis 2017 (-10%), avec des conséquences en terme de recettes pour l'établissement
- Le contexte économique impose une tension sur les charges de l'établissement en raison d'une inflation moyenne calculée à 16% pour l'année 2022. Les hausses sont ressenties sur tous les contrats, tous les fournisseurs et évidemment sur le coût de l'énergie qui va augmenter dans des proportions encore inconnues.
- Après des travaux de construction achevés en août 2022 et pour lesquels l'établissement a investi **plus de 80 millions de couronnes tchèques**, des travaux de rénovation urgents et coûteux sont désormais à prévoir, avec en priorité la réparation du toit du gymnase, puis des interventions concernant l'étanchéité des

fondations du vieux bâtiment et la rénovation complète du clos et couvert de ce dernier. Le budget prévisionnel pour l'ensemble de ces rénovations est de 71,5 millions de couronnes tchèques hors taxes.

A l'heure actuelle, les tarifs du LFP sont à comparer aux tarifs pratiqués dans les autres établissements internationaux privés de Prague. Des graphiques ont été réalisés suite au recensement de ces tarifs et permettent de constater que le LFP est globalement deux fois moins cher que les écoles concurrentes britanniques ou américaines. Pour les autres niveaux de classe, les établissements concurrents coûtent jusqu'à trois fois plus cher que le Lycée Français de Prague. Concernant le dispositif bilingue, seul Prague British International School propose une formation comparable, mais pour un coût jusqu'à 3 à 4 fois supérieur.

La proposition faite par la direction, et qui a été communiquée à l'AEFE pour validation, est une augmentation tarifaire pour l'année scolaire 2023-2024, avec des augmentations ciblées et différenciées selon les niveaux. Il paraît en effet nécessaire de maintenir un tarif le plus bas possible en maternelle. L'augmentation sur ce niveau ne sera donc que de 5%, alors qu'elle sera de 6% du CP à la terminale. Les élèves des sections bilingues subiront une augmentation plus importante (15% en Ci-Bil et 6^{ème} Bil, puis 10% de la 5^{ème} à la terminale pour les ex-bilingues). Enfin, les frais de première inscription connaîtront une augmentation plus conséquente de 18%. L'augmentation globale en moyenne pondérée sur l'ensemble des niveaux sera de 6,51%.

Le DAF explique que cette proposition semble la plus équilibrée et progressive possible, une augmentation subite du même niveau que le taux de l'inflation ne pourrait pas être supportée par les familles.

Les parents font remarquer que le nombre moyen d'élèves par classe est bas (19,7 élèves par classe en moyenne). Madame la proviseure explique qu'il n'est pas possible sur certains niveaux, de réunir deux classes de 16 élèves en une seule classe au risque de devoir gérer des effectifs où la qualité d'encadrement ne serait plus la même. Les élèves, les parents et les enseignants sont attachés à ce fonctionnement en effectif faible, mais il a un coût. L'augmentation des effectifs, pas seulement en maternelle, mais sur l'ensemble des niveaux, permettrait de corriger ce problème d'efficience, mais ce facteur est difficilement maîtrisable.

Le DAF évoque le problème du coût de l'énergie et des contrats du lycée, qui ont subi une hausse globale de 15%. Au-delà des rénovations indispensables, il y a également des projets d'embellissement et d'amélioration de l'existant, comme l'installation d'un nouveau revêtement de sol dans la cour de la maternelle ainsi que de nouveaux jeux. Monsieur Vallin accentue aussi la nécessité de moderniser la cour primaire, même si ce serait envisagé à long terme plutôt que cette année, et qu'ils ont des idées pour cet espace. Mme Allâtre ajoute que le lycée a prévu l'installation d'un système de sonorisation complète de l'établissement avec la possibilité d'émettre le message et l'envoyer aux hauts parleurs dans tous les bâtiments.



Mme Malcotti regrette que la Direction n'ait pas retenu la proposition de tarifs différenciés pour les parents d'entreprise, les parents des pays européens ou non européens, ou bien pour les familles fidélisées dont les enfants restent au LFP sur une longue période. Le DAF répond qu'il n'est pas souhaitable de procéder ainsi car il est important de conserver une lisibilité de l'ensemble des frais. Sur la question de la dégressivité, madame la proviseure explique que ce principe serait contraire à l'augmentation réelle du coût de la scolarité au cours du cursus. Elle explique qu'en classe de collège et de lycée le coût réel de l'enseignement est plus élevé qu'en primaire car les enfants ont beaucoup plus de professeurs, ils travaillent en petits groupes spécialisés et utilisent des salles et équipements coûteux.

En conclusion, madame la proviseure rappelle que la tension actuelle sur les tarifs s'explique aussi par le problème de perte d'attractivité. De vrais efforts pour professionnaliser la communication ont été déployés depuis plus d'un an, à travers les réseaux sociaux, un nouveau site internet et des campagnes ciblées principalement vers les familles tchèques. Elle interpelle les parents et élèves présents sur la nécessité de promouvoir individuellement cet établissement. La crise sanitaire et la période d'enseignement à distance ont créé beaucoup de mécontentement, mais aujourd'hui il est crucial de relayer des avis positifs sur le lycée.

Monsieur Barthélémy fait remarquer que certains élèves quittent le LFP en cours de scolarité pour retourner vers le système tchèque, notamment après la 3^{ème}, peut-être en raison des frais trop élevés pour les parents. Madame Tournier confirme des cas de départs pour le Lycée Jan Neruda (lycée franco-tchèque). Mme la proviseure pense que ces phénomènes restent marginaux. Une étude plus précise pourrait être menée pour vérifier s'il s'agit d'un véritable phénomène.

Les parents d'élèves expriment leur intention de rechercher des sponsors pour le lycée et souhaitent s'assurer du soutien plein et entier de l'équipe de direction. Madame la proviseure confirme qu'elle soutiendra leurs démarches en accord avec les services centraux de l'AEFE.

Départ de M. Le Moigne et Mme Malcotti à 19h.

5. Calendrier scolaire 2023-2024.

(annexe 3 - Calendrier prévisionnel 2023-2024)

Madame la proviseure présente le projet de calendrier scolaire pour l'année 2023-2024. Ce dernier a reçu l'aval du conseil pédagogique, de l'IEN de la zone ainsi que de Monsieur Mrozek, conseiller de coopération et d'action culturelle.

Sa construction répond en tous points aux consignes précisées dans la circulaire AEFE du 18/10/2022 sur l'organisation du temps scolaire et l'élaboration des calendriers scolaires dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, avec 36 semaines de travail réparties en 5 périodes de travail de durée comparable, séparées par 4 périodes de vacances (article 521-1 du Code de l'Éducation).

Madame la proviseure soumet au vote des membres du conseil le calendrier présenté.

Nombre de votants : 14		
0 abstention	0 vote contre	14 votes pour

Le calendrier scolaire de l'année 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

6. Préparation au Baccalauréat Français International à partir de 2023.

(voir annexe 2 – Présentation CE 24 jan 2023)

Un conseil de section internationale s'est tenu le 20 janvier et madame la proviseure souhaite exposer aux membres du conseil d'établissement les contenus et principes de la « préparation au Baccalauréat Français International », formation qui sera offerte aux élèves volontaires et dont le niveau de langue est suffisant, dès la rentrée 2023.

Cette formation, proposée en priorité aux élèves actuellement en section internationale britannique, pourra également être proposée à des élèves qui possèdent au minimum un niveau B2 en anglais et qui en font la demande, via une lettre de motivation. Ces élèves passeront un test de niveau linguistique et le conseil de classe donnera une décision finale quant à l'admission ou non de l'élève en préparation au BFI.

Madame la proviseure présente les 3 enseignements additionnels que les élèves devront suivre pour prétendre à présenter le BFI en 2025 : Connaissance du monde (2h hebdomadaires) ; Approfondissement Culturel et Linguistique (2h hebdomadaires) et une DNL obligatoire, en l'occurrence histoire-géographie britannique (2h hebdomadaires).

Les élèves qui demandent à suivre cette préparation doivent donc accepter de suivre 6 heures d'enseignement supplémentaires, en plus des enseignements de tronc commun et des spécialités qui font partie du baccalauréat français ordinaire. L'emploi du temps pourra donc atteindre jusqu'à 40 heures hebdomadaires suivant les options choisies ou non par les élèves, ce qui nécessitera d'ajouter une plage horaire supplémentaire en fin de journée dans les emplois du temps (de 17h30 à 18h25).

Le LFP sera en mesure de proposer un parcours bilingue (français-anglais) ou trilingue (Français-anglais-allemand, avec la possibilité de suivre l'enseignement d'Approfondissement Culturel et Linguistique en allemand). Par ailleurs, les élèves qui le souhaitent pourront également suivre une DNL facultative en anglais, en l'occurrence une partie de la spécialité SVT qui sera dispensée en partie en anglais (2h sur 4 en première et 2h sur 6 en terminale)

Si présenter cet examen permettra aux élèves d'obtenir un diplôme qui attestera d'un niveau solide en langues et qui sera certainement un atout pour accéder à des filières d'excellence dans l'enseignement supérieur, il ne faut pas négliger l'investissement très important que représentera cette préparation. Les élèves candidats devront être prêts à fournir un travail personnel intense et soutenu pendant les deux années du cycle terminal, en outre le niveau de français devra également être solide car le diplôme demeure un diplôme français et si le niveau de français est trop fragile, l'élève ne pourra pas à la fois combler ses lacunes en français et suivre ce cursus.

Les parents d'élèves de seconde intéressés sont conviés à une réunion d'information sur le BFI le jeudi 9 mars à 17h. Les élèves pourront indiquer leur souhait d'intégrer cette préparation dans les fiches de dialogue qu'ils devront compléter avec leurs parents, en vue du conseil de classe du deuxième trimestre.

7. Campagne de communication et organisation des journées portes ouvertes (pour information).

Madame la proviseure fait part aux membres du conseil des outils de communication déployés en amont de la campagne d'inscriptions, notamment pour le niveau de la maternelle. Une campagne de communication gérée en collaboration avec l'entreprise tchèque Maison Didée, est lancée depuis mi-janvier. Elle se décline online et offline, avec un déploiement de bandeaux publicitaires et bumpers (sur Google, Seznam, Youtube...), des annonces sur les réseaux sociaux du lycée, un spot radio diffusé sur les radios tchèques, des flyers qui seront distribués aux alentours du lycée.

Les portes ouvertes de maternelle auront lieu le mardi 7 février et le jeudi 9 mars de 15h30 à 17h30. Celles dédiées à la classe d'intégration bilingue, destinées à des familles tchèques dont les enfants sont totalement allophones, auront lieu le jeudi 30 mars à 17h.

8. Prévisions de voyages scolaires

Le budget présenté au dernier CE pour l'organisation du déplacement de 6 élèves aux Jeux Internationaux de la Jeunesse à Pau du 11 au 17 juin 2023 doit être révisé à la baisse suite au don proposé par l'Association Sportive du lycée. Un élève identifié comme Jeune Reporter Internationale participera peut-être également. Le nombre d'élèves participant à ce déplacement serait donc peut-être de 7, avec deux accompagnateurs dont le déplacement sera assumé par le LFP. La participation demandée aux familles n'excèdera donc pas 12 500 CZK.

Les enseignants de CM2A et B, M. Perrin et M. Tirlemont, proposent un séjour du 12 au 16 juin 2023, à Jičín, dans la région du « Paradis Tchèque ». Les 41 élèves de ces deux classes sont concernés et seront accompagnés de 4 adultes. La participation demandée aux familles permettra de couvrir les frais de transport, l'hébergement, les repas ainsi que les visites et activités prévues. Cette participation ne devrait pas excéder 7000 CZK.

Madame la proviseure demande l'avis des membres du conseil pour l'organisation et le financement de ces deux séjours.

Nombre de votants : 14		
1 abstention	0 vote contre	13 votes pour

L'organisation et le financement des deux séjours sont approuvés à la majorité.

9. Questions diverses

Madame la proviseure remercie les parents et les enseignants d'avoir communiqué leurs questions en amont de la séance. De nombreuses questions ont été abordées pendant le déroulement de la réunion et les parents ont été



accueillis le 23 janvier afin de répondre à un certain nombre de points. Ces échanges feront l'objet d'un compte-rendu que les parents enverront à la direction pour diffusion.

Madame Ballandras, représentante du personnel, fait remarquer que le nouveau site internet présente peu d'informations sur les parcours linguistiques proposés au LFP. Madame la proviseure rappelle que ce site a été mis en ligne il y a 10 mois à peine. Les contenus ont déjà évolué et continuent d'être enrichis. Une page spécifique de description de la classe d'intégration bilingue est notamment en cours d'élaboration, en collaboration avec l'équipe pédagogique.

Mme Bernache, représentante des parents, se fait l'écho de parents dont les enfants sont scolarisés à l'école primaire. Le bruit court concernant un abandon des « classes bilangues » à parité horaire français-anglais. Elle rappelle que ce dispositif est très apprécié des parents et a constitué un élément de choix de LFP face à d'autres établissements concurrents. Madame la proviseure répond que la place du français dans l'établissement questionne, de nombreux élèves étant bien plus à l'aise en anglais qu'ils ne le sont en français, mais qu'aucun changement n'est prévu à ce jour. Les questions des parcours linguistiques, des profils des élèves, et de la place du français sont abordées dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement, mais si les dispositifs devaient évoluer, les parents seraient bien évidemment informés.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 20h10 lorsque la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
C. RAYNAL

La Présidente,
C. ALLÂTRE





Annexe 1

Compte rendu du Conseil d'école du 16 janvier 2023

Mme RAYNAL ouvre à 17h05 le second Conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023 en souhaitant la bienvenue à tout le monde.

Le Conseil de ce jour se compose des personnes suivantes :

Direction de l'établissement

Mme Christelle RAYNAL, Directrice des classes primaires, présidente du Conseil

Représentants des enseignants

Mme Cheryl DRABOVA (PS)
Mme Jennifer WERLING (MS-GS)
Mme Anélia DE SOTILLO (MS/GS)
M. Jean-Claude PHILIPPE (CP B-C)
Mme Daniela CHARBONNIER (CE1 A)
Mme Jeanne GULKASEHIAN (CE1D)
M Paul COATS (CE1 B-C)
M. Claude VALLIN (CE2A)
M. Georgiana BURTON (CE2B-C)
M. Jérôme PIERRON (CM1-CM2)
Mme Maud BENOIST (CM1 A)
Mme Verena LAVAL HOFMANN
M. Thomas PERRIN (CM2-A)
Mme Angeline HO (ESL)
Mme Lenka REDOU (BCD)

Représentants des parents

VALLAUD Emilie

Absents excusés

Mme Céline ALLÂTRE, Provisseure

Absents

JAMET Benoît
GLOUX Olivia
TELES Cécile
SULTAN Jérémie
BOUTONNET Marie
KARSTEN Laure



Ordre du jour

L'ordre du jour suivant est adopté en début de séance :

- 1 Point étape du fonctionnement de l'école
- 2 Plan pédagogique
- 3 Questions diverses

Procès-verbal

M. VALLIN accepte la charge du secrétariat nécessaire à la rédaction du compte rendu de cette réunion.

Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal du dernier conseil d'école (18 octobre 2022), il est donc adopté à l'unanimité.

1. Point d'étape du fonctionnement de l'école

A. Situation des effectifs à la date du conseil

Situation des effectifs	Septembre 2022	Janvier 2023
PS	19	23
MS	30	31
GS	47	47
S/TOTAL	<u>96</u>	<u>101</u>
CP	51	49
CE1	62	64
CE2	54	56
CM1	54	54
CM2	51	48
S/TOTAL	<u>272</u>	<u>271</u>
TOTAL	368	372

Commentaires:

Malgré des départs enregistrés, notamment fin décembre, nous notons une légère augmentation des effectifs essentiellement sur la maternelle. Les 3 classes de MS-GS ont atteint leur effectif maximal : 26 élèves.



Les nouvelles inscriptions pour 2023-2024 débuteront le 01/02/2023. Une campagne de publicité est lancée afin de promouvoir le LFP, campagne dans laquelle certains de nos élèves et enseignants/ personnels ont participé. Afin de répondre aux sollicitations des familles et de traiter leur demande dans un délai très court, Mme KASSA, sous contrat de vacation, a été recrutée.

B. Portes ouvertes en maternelle

Nous réitérons l'opération "portes ouvertes" sur l'école maternelle le 7/02 et le 09/03. L'an passé, l'horaire 16h-18h avait été plus adapté aux familles que celui de 17h-19h. Nous organisons cette année les rencontres/visites de 15h30 à 17h30.

C. Horaires des entrées et sorties

De nombreux retards sont remarqués. En maternelle, les arrivées sont fréquemment autour de 8h45 (une arrivée en classe et non dans l'enceinte de l'école a toujours été tolérée jusqu'à 8h40 pour les maternelles). En élémentaire, l'arrivée des élèves à 8h30 à l'école entraîne un retard de 5 minutes au regard des déplacements jusqu'aux classes. Le bienfait de l'accueil dans les classes permettant de débiter les activités sans perte de temps est ainsi mis à mal et ce sont souvent les activités ritualisées, riches d'apprentissages, que les élèves retardataires manquent. Nous constatons également des retards à la sortie des élèves. Or l'école n'est plus responsable des élèves à 15h et les enseignants ont régulièrement des contraintes institutionnelles (conseil de cycle, conseil des maîtres, rendez-vous parents). Il est donc essentiel de rappeler le respect des horaires. Un courrier sera envoyé aux familles par la direction.

Un certain absentéisme est pointé chez certains élèves. Cela a pour conséquence une perte d'apprentissages que l'on peut rarement compenser. L'acquisition des compétences permettant la réussite de l'élève est ainsi mise à mal.

D. Bulletins

Lors des conseils des maîtres, l'équipe pédagogique a porté sa réflexion sur la fréquence des bulletins. A été voté le bulletin semestriel afin d'être dans la continuité de la maternelle et de permettre aux enseignants d'évaluer leurs élèves sur un rythme d'apprentissage plus long et continu. Ainsi, le 1er bulletin sera transmis aux parents fin janvier (mise en ligne prévue le vendredi 27/01/2023 à 17h) et le 2nd fin juin. Un courriel informant les parents leur a été envoyé. Lors de la rencontre des parents élus avec la directrice, a été pointé le manque de lisibilité quant à cette prise de décisions, l'organisation et le calendrier des 108h, heures institutionnelles des concertations, rencontres et formations des enseignants, étant méconnus des parents.

E. Les devoirs

Les parents élus attirent notre attention sur les devoirs via le padlet. En effet, la gestion des supports numériques peut s'avérer difficile à la maison au niveau des fratries. Un équilibre entre le padlet et des supports papier serait plus adapté.

F. Les téléphones portables

Nous constatons qu'un grand nombre d'élèves viennent à l'école avec un téléphone portable ou montre connectée et ce dès le CP. Il est fréquent que les enseignants aient à intervenir en classe. Or, conformément à la loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et collèges adoptée par



l'Assemblée nationale le 07 juin 2018, l'utilisation d'un téléphone mobile, ou de tout équipement terminal de communication électronique, est interdite pour les écoliers dans tous les espaces de l'établissement et lors des sorties ou voyages pédagogiques. Le téléphone portable ou tout équipement terminal de communication électronique doit être conservé en position éteinte durant toute la journée scolaire dans le cartable de l'élève.

Il nous semble primordial que les parents travaillent en lien avec l'école et rappellent à leurs enfants le respect de cette loi. Par ailleurs, comme dans toute collectivité, l'école n'est malheureusement pas à l'abri des pertes ou vols éventuels. Il est recommandé aux élèves de ne pas apporter d'argent ou des objets de valeur, l'établissement n'étant pas tenu pour responsable des pertes et des vols.

Ce rappel à la loi sera communiqué par la directrice auprès de toutes les classes et sous forme de courrier aux parents.

G. CSC

Le CSC met en place un centre de loisirs la première semaine des vacances d'hiver soit du 20 au 24 février 2023. Cette offre répond aux besoins exprimés des familles pour qui la fréquence des vacances scolaires engendre des difficultés quant à la garde des enfants. 16 enfants d'âge maternelle ainsi que 24 enfants d'âge élémentaire pourront être accueillis sur l'établissement au pôle maternelle. A ce jour, 40 pré-inscriptions ont été réalisées. L'accueil est prévu le matin de 8h30 à 9h, la sortie de 16h à 16h30. Actuellement, une trentaine d'enfants sont inscrits. Mme Virginie Meunier est la responsable du Centre de loisirs. Les tarifs proposés sont de 1300 czk la journée ou 5500 czk la semaine complète du lundi au vendredi. L'utilisation du matériel des classes se fera en concertation avec le CSC. En cas de dégradation ou casse, le matériel pourra être remplacé.

H. Calendrier 2023-2024

Le calendrier scolaire 2023-2024 a été validé par l'Inspectrice de la zone et le COCAC (Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle). Il comporte 5 périodes d'enseignement allant du 04/09/2023 au 04/07/2024 avec 904.5 heures (minimum = 864 heures soit 40.5 heures de plus).

Les vacances scolaires d'automne sont du 20/10/2023 après la classe jusqu'au 6/11/2023.

Celles de fin d'année du 22/12/2023 après la classe au 08/01/2024.

Les vacances d'hiver du 23/02/2024 après la classe au 11/03/2024 et celles du printemps du 19/04/2024 après la classe au 06/05/2024.

Le calendrier sera joint au compte-rendu.

I. Deuxième ½ journée banalisée

La deuxième ½ journée banalisée concernant l'écriture du projet d'établissement est prévue le mardi 31/01/2023. Un mail a été envoyé à tous les parents afin qu'ils puissent déterminer les modalités de prise en charge de leur(s) enfant(s). Ils peuvent ainsi récupérer leur(s) enfant(s) avant le repas, après le repas, après la garderie mise en place ou encore après les activités du CSC pour les enfants inscrits.

Lors de cette ½ journée, les parents élus au conseil d'école et au conseil d'établissement sont invités afin de les associer à notre réflexion.

2. Actions pédagogiques

A. Les évaluations nationales (bilan mi-étape)

Les élèves du CP participent aux évaluations repères organisées par le Ministère de l'Education nationale français. Ainsi, du 16 au 27 janvier 2023, un bilan à mi année scolaire est réalisé dont l'objectif est d'apprécier



la progression des élèves, dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération. Les résultats doivent cependant être interprétés avec beaucoup de prudence au regard des divers profils linguistiques.

B. Voyages scolaires

Un voyage scolaire pour le primaire a été voté lors du 1er Conseil d'établissement : la classe patrimoine à Strasbourg pour les élèves des classes CM1 et CM1-CM2 prévue du 12 au 17 avril 2023. Le voyage concernant la classe patrimoine en République tchèque pour les CM2 du 12 au 16 juin 2023 a été oublié et sera voté au Conseil d'établissement du 24/01/2023.

Pour rappel, un voyage scolaire a des objectifs d'apprentissage bien précis et s'inscrit pleinement dans le processus d'acquisition des compétences attendues sur les plans social, moteur, sensible et cognitif. Nous déplorons ainsi le refus de quelques familles pour des raisons autres qu'émotionnelles ou financières (lieu déjà visité, trajet bus long, ...). Un courrier sera envoyé par la direction rappelant l'obligation scolaire et précisant l'accueil des élèves restants dans les classes durant la durée du séjour.

Le séjour ski des CE2 ne pourra malheureusement se réaliser cette année. Suite à la fermeture du lieu d'hébergement, il a été difficile d'en trouver un répondant à notre cahier des charges. Les recherches ont enfin été fructueuses et le séjour sera programmé en 2023-2024. Cependant, afin de pallier l'absence de voyage, l'équipe travaille à la réalisation d'une classe "verte" en République tchèque et espère réunir toutes les conditions nécessaires au vote du second conseil d'établissement.

C. Aménagement de la cour

Le deuxième conseil des enfants du Cycle 3 a travaillé autour de la proposition de jeux tracés au sol. Ont été choisis une dizaine de jeux permettant des activités calmes mais également toniques : twister, marelle chiffrée, labyrinthe, plateau d'échiquier, parcours sportif (activités de saut à pieds joints, sur 1 pied, pieds écartés, pieds/mains, activités de courses, ...), jeu de l'oie, jeu de petits chevaux, morpion, saut en longueur, des lignes de course.

La réalisation des tracés nécessitant un sol sec, il faut donc attendre le printemps.

Les 5 enseignants de Cycle 3 ont pour projet d'engager leurs élèves dans cet aménagement en peignant les tracés à l'aide d'un artisan peintre et d'un artiste professionnel. Toute aide volontaire sera la bienvenue.

3. Questions diverses (parents d'élèves)

A. Cantine

Les questions ou remarques portent sur :

- l'équilibre des repas (pas assez de légumes, desserts inappropriés)
- les plats déjà servis contenant trop de sauce
- le gaspillage alimentaire
- la possibilité de venir avec un "pack lunch"

L'équilibre alimentaire ne relève pas d'un seul repas. Il s'exerce sur l'ensemble de la journée, voire sur la semaine. Des légumes sont proposés quotidiennement, dans un des menus proposés ainsi que dans l'offre des crudités. L'alimentation est un sujet étudié à l'école mais relève avant tout d'une volonté familiale.

Les enfants peuvent demander moins de sauce. Leur assiette sera servie selon leur souhait.

Concernant le gaspillage alimentaire, une réflexion sur les collations est à mener. Lors de la récréation du matin, certains enfants mangent ce qui peut constituer de véritables repas. Cela peut avoir une incidence sur



le repas du midi. En maternelle, la collation est un fruit ou un légume. Il serait pertinent de continuer cette approche de l'alimentation à l'élémentaire.

La restauration scolaire est soumise à des normes d'hygiène ne permettant pas l'introduction d'aliments extérieurs. Seuls les élèves ayant un PAI stipulant la nécessité d'avoir leur "pack lunch" pour raison médicale peuvent déjeuner dans l'enceinte de la cantine.

Les questions et remarques sur la cantine seront communiquées à la commission "restauration scolaire"

Mme RAYNAL clôt ce conseil d'école à 18h25 en remerciant les parents et les professeurs de leur présence.

Secrétaire de séance
Claude VALLIN

Le président de séance
Directrice de l'école primaire



LYCÉE FRANÇAIS DE PRAGUE
La Directrice
de l'école primaire



Lycée
Français
de Prague

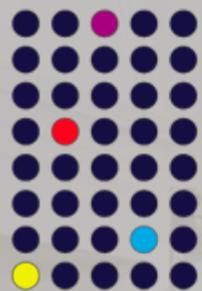
ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Annexe 2



Lycée
Français
de Prague

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Conseil d'établissement

Mardi 24 janvier 2023

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 14 novembre 2022.
2. Compte-rendu du conseil d'école pour information.
3. Revalorisations salariales.
4. Règlement financier 2023-2024 et évolution de la grille tarifaire.
5. Calendrier scolaire 2023-2024.
6. Préparation au Baccalauréat Français International à partir de 2023.
7. Campagne de communication et organisation des journées portes ouvertes (pour information).
8. Prévisions de voyages scolaires (adoption du budget pour les séjours des CM2, révision du budget JIJ).
9. Questions diverses.

Revalorisations salariales

Demande de la part des personnels positionnés sur les grilles les plus faibles : AED, Asem, agents techniques

Proposition concertées avec la commission de dialogue social :

- *Grille indiciaire plus resserrée et sommet de carrière à 18 ans au lieu de 21.*
- *Évolution homogène des indices entre le 1er et le 11ème échelon*
- *Augmentation moyenne de 36 207 czk/an et par salarié.*



Lycée
Français
de Prague

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Évolution des frais de scolarité 2023-2024

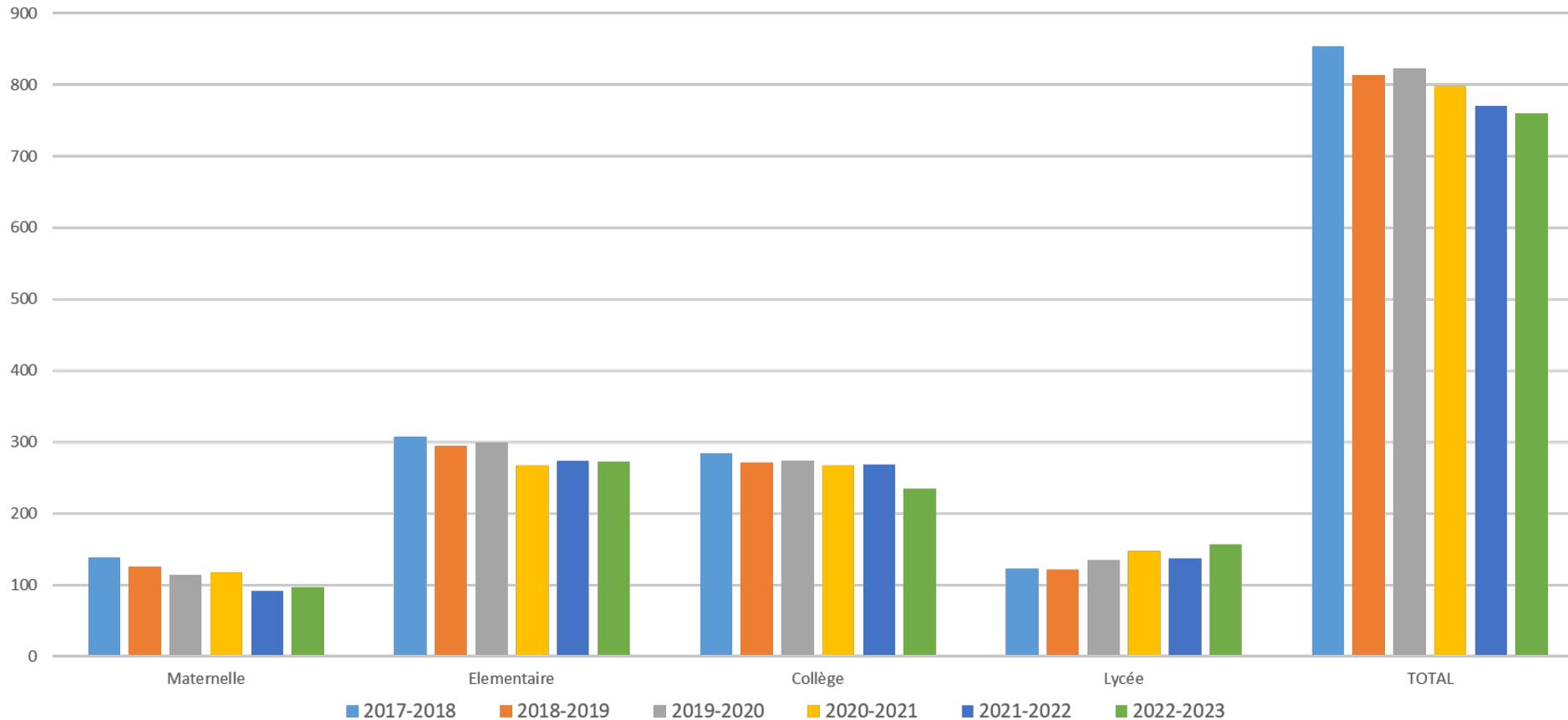
Conseil d'établissement du mardi 24 janvier 2023

ÉVOLUTION DES FRAIS DE SCOLARITÉ

- **2022/2023** : **réduction** des frais en pré-élémentaire : 6130 € (-9%) ;
Elémentaire : 6 750 € ; Collège : 8800 € et Lycée : 9600 €.
- **2021/2022** : PE et E : 6 750 € ; C : 8800 € et L : 9600 €. Introduction à la rentrée 2021-2022 d'une **réduction** pour les fratries de 5% à partir du deuxième enfant.
- **Pas d'augmentation depuis 2016.**

BAISSE DES EFFECTIFS

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU LFP depuis 2017



Moyenne des élèves par classe sur l'ensemble de l'établissement : 19,7

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Conséquences de l'inflation (entre 15 et 16% pour 2022 en RT) :

- Augmentation des coûts de tous les contrats et fournisseurs (15%)
- Augmentation du coût de l'énergie à prévoir
- Demandes de revalorisations salariales : 670 000 CZK (AED et Asem)

COÛT DES TRAVAUX A PRÉVOIR A N+2

Coût total des travaux 2021-2022 : 80 M CZK

TRAVAUX A PREVOIR :

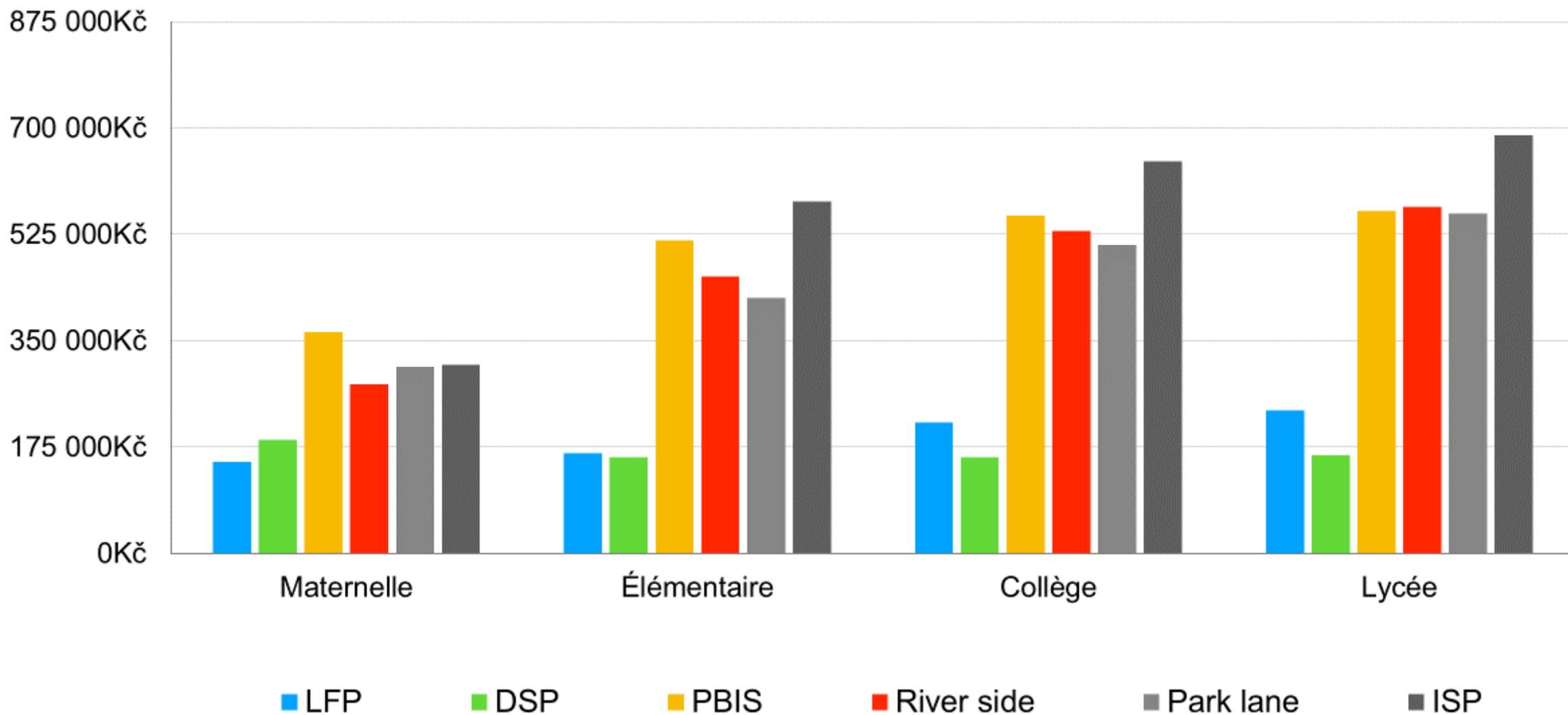
- **TOITURE BÂTIMENT GYMNASSE A RÉNOVER :** 1,3 M CZK
- **RESTRUCTURATION FONDATIONS VIEUX BÂTIMENT (Étanchéité) :** 7,4 M CZK
- **REMPACEMENT MENUISERIES BÂTIMENT V :** 16 M CZK
- **CHARPENTE BÂTIMENT V (ailes sud et centre) :** 11,3 M CZK
- **Rénovation du 3^{ème} étage du bâtiment V (aile nord) :** 31 M CZK
- **RAVALEMENT FACADE BÂTIMENT V :** 4,5 M CZK

TOTAL : 71,5 M CZK

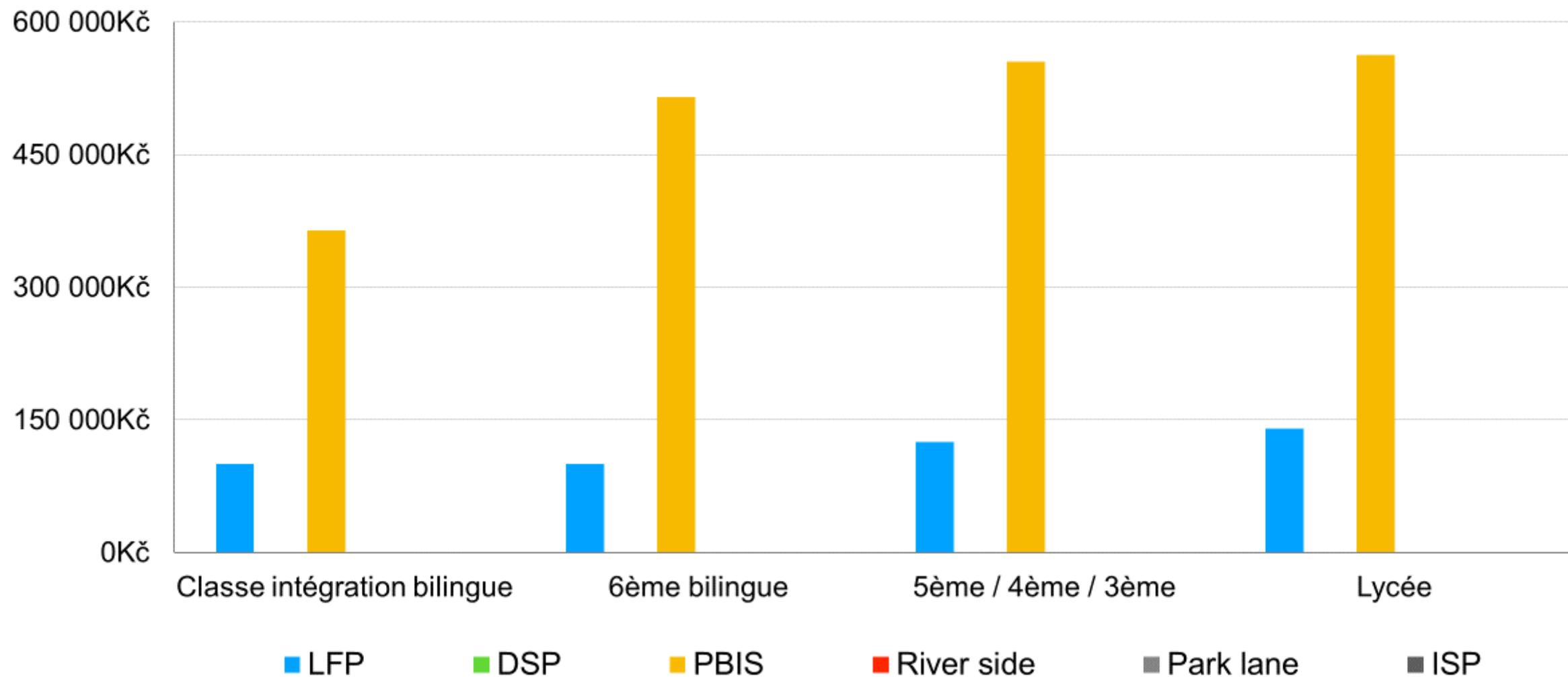
PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

- Besoins supplémentaires RH : déploiement du BFI (+1 ETP à N+2)
- Rénovation de la maternelle : 1,5 M CZK
- Réalisation d'un pôle scientifique unique : 2,8 M CZK
- Création d'un auditorium...

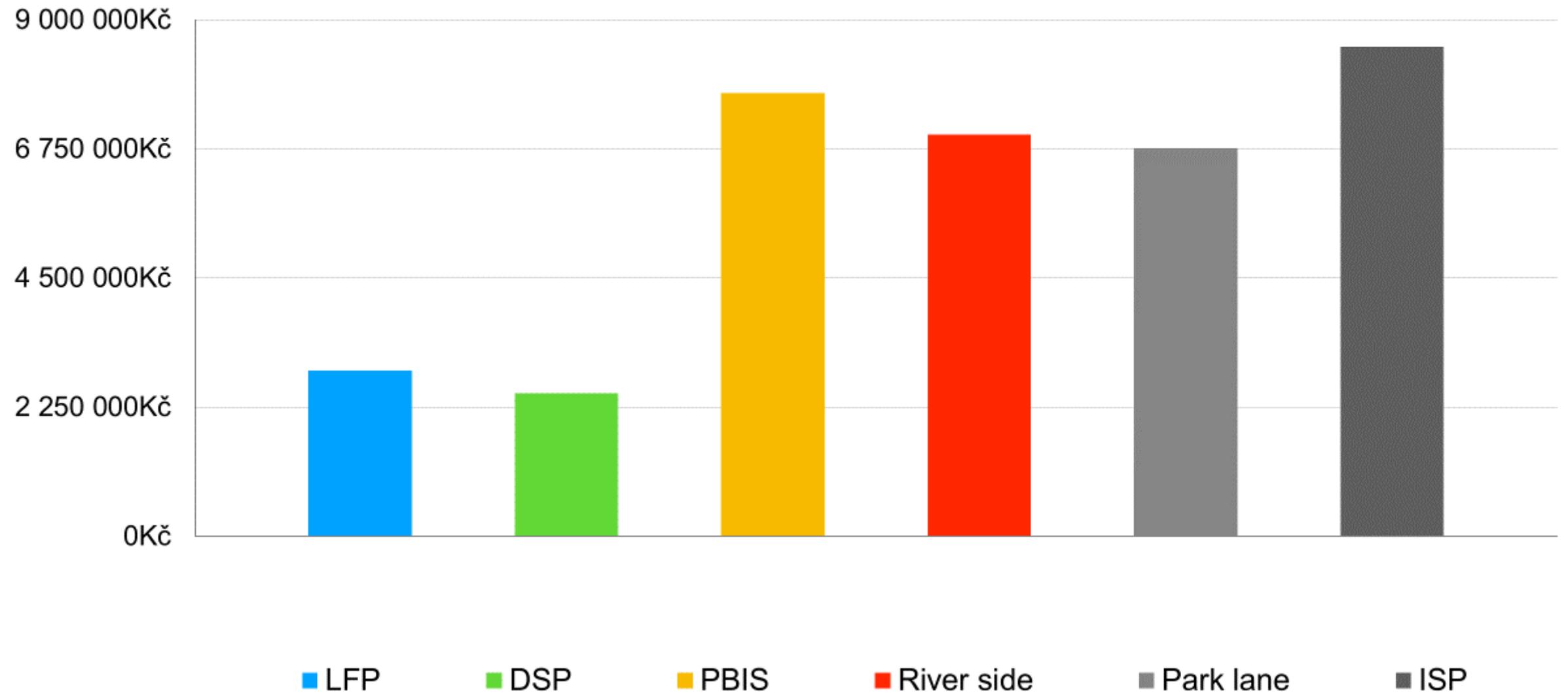
Frais de scolarité annuels



Classes d'intégration



Totalité sur 15 ans



PROJECTION EVOLUTION DROITS LF PRAGUE

Année scolaire 2023-2024

Niveau / Nature	Tarifs	Évolution	Tarifs	Produit complémentaire (CZK)
	actuels (CZK)		Rentrée 2023-2024 (CZK)	
Maternelle	150 000	5%	157 500	555 000
Primaire	165 000	6%	174 900	2 732 400
Collège	215 000	6%	227 900	2 399 400
Classe intégration bilingue	100 000	15%	115 000	210 000
6ème bilingue	100 000	15%	115 000	180 000
5ème-3ème classes bilingues	125 000	10%	137 500	437 500
Lycée	235 000	6%	249 100	1 706 100
Elèves ex-bil (2nde à Term)	140 000	10%	154 000	420 000
Frais de 1ère inscription	18 500	18%	21 830	376 290
Total		6,51%		9 016 690

- Préservation / maternelle.
- Léger rééquilibrage des tarifs Ci / autres tarifs.
- Effort plus important sur les frais de 1ère inscription (paiement unique).

Adoption du calendrier scolaire 2023-2024

Principes de réalisation (circulaire 1042 du 18/10/2022 de l'AEFE) :

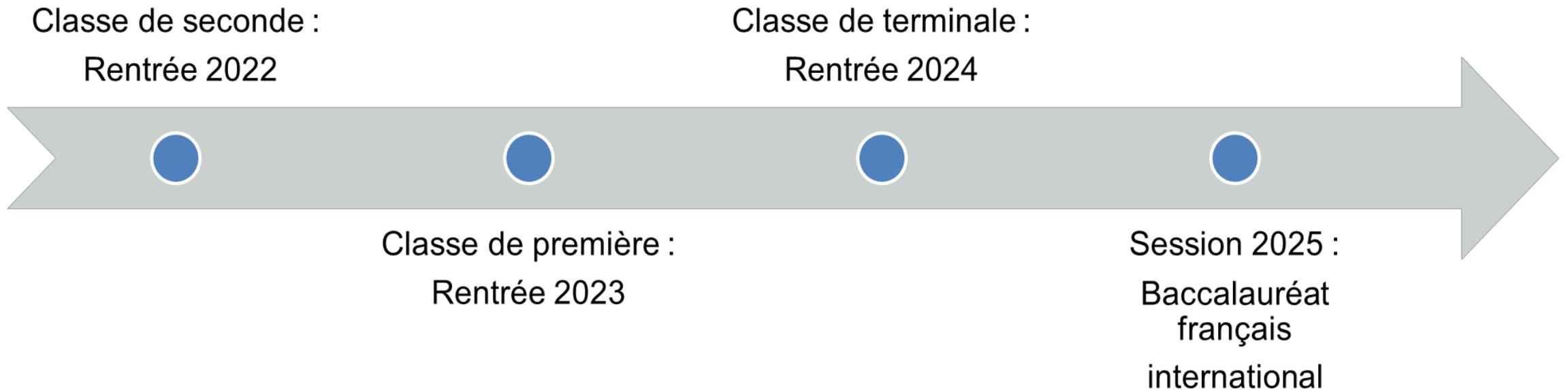
- 5 périodes scolaires équilibrées
- 4 périodes de vacances
- Minimum annuel de 864 heures de classe en primaire (décret 24/01/2013)
- Plafond à l'AEFE de 936 heures annuelles pour tenir compte de la place de la langue du pays hôte notamment.
- 6 à 8 semaines communes sur les établissements de la zone (plan de formation)
- Tenir compte des jours fériés officiels du pays hôte

Adoption du calendrier scolaire 2023-2024

- Pré-rentrée le vendredi 1^{er} septembre 2023
- Rentrée des élèves le lundi 4 septembre 2023 (comme en France)
- Vacances d'automne : du 21 octobre 2023 au 5 novembre 2023 inclus
- Vacances de Noël : du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclus
- Vacances d'hiver : du 24 février 2024 au 10 mars 2024 inclus
- Vacances de printemps : du 27 avril 2024 au 12 mai 2024 inclus

TOTAL D'HEURES D'ENSEIGNEMENT EFFECTIVES :
908,5 heures annuelles

Préparation au Baccalauréat Français International à partir de 2023



Les enseignements des classes menant au BFI

Un parcours de droit commun conduisant au baccalauréat général

- les enseignements de tronc commun
- les enseignements de spécialité
- des enseignements optionnels (le cas échéant)

Des enseignements complémentaires spécifiques obligatoires

- 1) Connaissance du monde
- 2) Approfondissement culturel et linguistique
- 3) Discipline non linguistique obligatoire (DNL 1) en histoire-géographie

Un enseignement complémentaire facultatif

- 4) Discipline non linguistique (DNL 2) :
- Un des deux enseignements de spécialité suivis sur le cycle terminal sauf LLCER*

Ou

- *Un des enseignements optionnels mathématiques complémentaires ou mathématiques expertes suivis uniquement en classe de première puis en classe de terminale*



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DIFFERENTS PARCOURS POSSIBLES

PARCOURS BILINGUE

L'enseignement de la langue de la section LVA

Connaissance du Monde
LVA

Approfondissement
Culturel et Linguistique
LVA

DNL OBLIGATOIRE
LVA

DNL FACULTATIVE
LVA



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DIFFERENTS PARCOURS POSSIBLES

PARCOURS TRILINGUE

L'enseignement de la langue de la section LVA

Connaissance du Monde
LVA

Approfondissement
Culturel et Linguistique
LVB

DNL OBLIGATOIRE
LVA

DNL FACULTATIVE
LVA ou LVB

Attendus en langues - CECRL

Bilingue

LVA C1-C2

LVB B1

LVC A2

Trilingue

LVA C1-C2

LVB B2-C1

LVC A2

[textes officielshttps://blog.averroes-elearning.com/wp-content/uploads/2022/04/Journal_officiel_volume_horaire_BFI.pdf](https://blog.averroes-elearning.com/wp-content/uploads/2022/04/Journal_officiel_volume_horaire_BFI.pdf)

Les modalités d'accès des élèves au BFI

Au cours de l'année 2022-23

Les dossiers de demandes d'ouverture de parcours menant au BFI pourront être déposés (hors SI existant dans l'établissement).

Cas des élèves en 2nde SI : continuité avec avis sur le niveau de langue

Accueil des élèves issus de 2nde sections internationales en Première menant au BFI

Modalités d'accès :

Avis sur le niveau de langue rendu par le conseil de classe du dernier trimestre de l'année de 2nde

Cas des élèves en 2nde hors SI : examen d'aptitude linguistique

Modalités d'accès :

- Dossier de candidature : lettre de motivation et documents attestant du niveau de langue (base du référentiel CECRL, diplôme ou certification de langues)
- Examen d'aptitude : épreuve écrite et épreuve orale (organisé par l'établissement)

Niveau de langue vivante (LV) requis :

- Parcours bilangue : LV A (B2)
- Parcours trilingue : LV A (B2) + LV B (B1)
- Parcours quadrilingue : LV A (B2) + LV B (B1) + LV C (B1)

Niveau de français vérifié :

- élèves dont ce n'est pas la langue maternelle (DELFI, DALFI)

Campagne de communication et organisation des journées portes ouvertes.

Une campagne de communication Online et Offline est lancée depuis mi-janvier :

- *Bandeaux publicitaires et bumper (Google, Seznam, Youtube...)*
- *Réseaux sociaux (Facebook et Instagram).*
- *Spot radio diffusé sur des radios tchèques.*
- *Flyers.*
- *Nouvelle bannière.*

Lycée Français de Prague
Publié par Filip Skultety · 4 j ·

Soukromá francouzská škola součástí francouzského vzdělávacího systému s celosvětovou působností.

- Francouzské školní osnovy
- Mezinárodní škola
- Rozvoj osobnosti každého dítěte
- Asistent pedagoga navíc v každé třídě školky
- Sportovní a kulturní klub

Zápis dětí na školní rok 2023-2024 začíná v únoru.

—

Une école maternelle privée appartenant au réseau mondial du système éducatif français.

- Des programmes d'enseignement français
- Une école Internationale
- Le développement de la personnalité de chaque enfant
- Un assistant supplémentaire dans chaque classe de maternelle
- Un club sportif et culturel

Les inscriptions pour la rentrée 2023 débutent en février.

Mezinárodní škola v Praze **OD ÚNORA 2023**

ZAPSAT

 **Lycée Français de Prague**



LFP.CZ
Zápis 2023
Mateřská škola - Lycée Français de Prague

[En savoir plus](#)

Campagne de communication et organisation des journées portes ouvertes.

Portes ouvertes de maternelle :

- Mardi 7 février 2023
- Jeudi 9 mars 2023

Horaires : de 15h30 à 17h30



**Den otevřených dveří
v mateřské škole**

7. února

Drtinova 304/7, Praha 5
15:30 - 17:30

secretariat.primaire@lfp.cz
www.lfp.cz



Přijďte se podívat do mateřské školy při Francouzském lyceu v Praze. Seznámíte se s prostředím, setkáte se s vyučujícími a dalšími zaměstnanci či spolupracovníky. Dozvíte se, jak v naší škole probíhá výuka ve francouzském, českém a anglickém jazyce.

PORTES OUVERTES / Classe d'Intégration Bilingue :

- Jeudi 30 mars à 17h

Prévisions de voyages scolaires

- **Révision du budget pour les Jeux Internationaux de la Jeunesse**

Dates : du 11 au 17 juin 2023

Public visé : 6 élèves sélectionnés nés en 2006 ou 2007 (+ 1 JRI ?)

Participation par élève de 12500 CZK maximum

- **Budget pour la classe patrimoine de CM2 :**

Dates : du 12 au 16 juin 2023

Public visé : tous les élèves de CM2A et CM2B

Participation par élève de 7000 CZK maximum



Lycée
Français
de Prague

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Annexe 3

PROPOSITION DE CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

Sep-23	Oct-23	Nov-23	Déc-23	Jan-24	Fév-24	Mar-24	Avr-24	Mai-24	Jui-24	Jui-24
V	D	1 M	V 5h30	L	1 J 5h30	V	L 5h30	1 M	S	L 5h30
S	L 5h30	2 J	S	M	2 V 5h30	S	M 5h30	2 J	D	M 5h30
D	M 5h30	3 V	D	M	3 S	D	M 4h00	3 V	L 5h30	M 4h00
L 5h30	M 4h00	4 S	L 5h30	J	4 D	L	J 5h30	4 S	M 5h30	J 5h30
M 5h30	J 5h30	5 D	M 5h30	V	5 L 5h30	M	V 5h30	5 D	M 4h00	V 5h30
M 4h00	V 5h30	6 L 5h30	M 4h00	S	6 M 5h30	M	S	6 L	J 5h30	S
J 5h30	S	7 M 5h30	J 5h30	D	7 M 4h00	J	D	7 M	V 5h30	D
V 5h30	D	8 M 4h00	V 5h30	L 5h30	8 J 5h30	V	L 5h30	8 M	S	L
S	L 5h30	9 J 5h30	S	M 5h30	9 V 5h30	S	M 5h30	9 J	D	M
D	M 5h30	10 V 5h30	D	M 4h00	10 S	D	M 4h00	10 V	L 5h30	M
L 5h30	M 4h00	11 S	L 5h30	J 5h30	11 D	L 5h30	J 5h30	11 S	M 5h30	J
M 5h30	J 5h30	12 D	M 5h30	V 5h30	12 L 5h30	M 5h30	V 5h30	12 D	M 4h00	V
M 4h00	V 5h30	13 L 5h30	M 4h00	S	13 M 5h30	M 4h00	S	13 L 5h30	J 5h30	S
J 5h30	S	14 M 5h30	J 5h30	D	14 M 4h00	J 5h30	D	14 M 5h30	V 5h30	D
V 5h30	D	15 M 4h00	V 5h30	L 5h30	15 J 5h30	V 5h30	L 5h30	15 M 4h00	S	L
S	L 5h30	16 J 5h30	S	M 5h30	16 V 5h30	S	M 5h30	16 J 5h30	D	M
D	M 5h30	17 V 5h30	D	M 4h00	17 S	D	M 4h00	17 V 5h30	L 5h30	M
L 5h30	M 4h00	18 S	L 5h30	J 5h30	18 D	L 5h30	J 5h30	18 S	M 5h30	J
M 5h30	J 5h30	19 D	M 5h30	V 5h30	19 L 5h30	M 5h30	V 5h30	19 D	M 4h00	V
M 4h00	V 5h30	20 L 5h30	M 4h00	S	20 M 5h30	M 4h00	S	20 L 5h30	J 5h30	S
J 5h30	S	21 M 5h30	J 5h30	D	21 M 4h00	J 5h30	D	21 M 5h30	V 5h30	D
V 5h30	D	22 M 4h00	V 5h30	L 5h30	22 J 5h30	V 5h30	L 5h30	22 M 4h00	S	L
S	L	23 J 5h30	S	M 5h30	23 V 5h30	S	M 5h30	23 J 5h30	D	M
D	M	24 V 5h30	D	M 4h00	24 S	D	M 4h00	24 V 5h30	L 5h30	M
L 5h30	M	25 S	L	J 5h30	25 D	L 5h30	J 5h30	25 S	M 5h30	J
M 5h30	J	26 D	M	V 5h30	26 L	M 5h30	V 5h30	26 D	M 4h00	V
M 4h00	V	27 L 5h30	M	S	27 M	M 4h00	S	27 L 5h30	J 5h30	S
J 5h30	S	28 M 5h30	J	D	28 M	J 5h30	D	28 M 5h30	V 5h30	D
V 5h30	D	29 M 4h00	V	L 5h30	29 J	V 5h30	L	29 M 4h00	S	L
S	L	30 J 5h30	S	M 5h30	30	S	M	30 J 5h30	D	M
D	M	31	D	M 4h00	31	D		31 V 5h30		M
20 j 104h00	15 j 78h00	19 j 98h30	16 j 83h30	18 j 93h00	17 j 89h00	15 j 78h00	20 j 104h00	15 j 78h00	20 j 104h00	5 j 26h00

TOTAL HEURES ANNUELLES EFFECTIVES (hors jours fériés) : 908, 5 heures

	Classe
	Jours fériés locaux
	Vacances scolaires
	Week-end
	Pré-rentrée des enseignants